



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



2025-06-04

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de juin tenue ce **mercredi 4^e jour du mois de juin 2025 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville (en mode virtuel), l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 7 mai 2025 et de la séance ajournée tenue le 21 mai 2025 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de mai 2025 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Processus « Vente pour taxes 2025 » - Dépôt du rapport en date du 3 juin 2025 (information)
 - 5.1.6 Formation en gestion documentaire - Offre de services d'Archives Lanaudière – Autorisation (décision)
 - 5.1.7 Partage des frais de téléphonie cellulaire du Préfet – Autorisation (décision)



5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Congrès 2025 de la Fédération québécoise des municipalités locales (FQM) prévu du 25 au 27 septembre 2025 – Autorisation (décision)
- 5.2.2 Projet pilote sur le télétravail – Dépôt du rapport – Recommandation de la direction générale (recommandation)
- 5.2.3 Embauche de deux préposés mobiles à l'information touristique – Recommandation du comité de sélection – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Régime d'assurances collectives de la MRC – Modalités prévues pour les membres du conseil et la préfecture (discussion)
- 6.1.2 Élection du préfet au suffrage universel - Rémunération du personnel électoral – Proposition de la direction générale (recommandation)
- 6.1.3 Fonds Région et Ruralité volets 2 et 3 – Rencontre tenue le 22 mai 2025 avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (information)
- 6.1.4 Prévisions budgétaires 2026 de la MRC – État de situation et enjeux anticipés (discussions)
- 6.1.5 Internet Papineau – État de situation et enjeux organisationnels – Impacts sur le territoire de la MRC (information)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Nomination de l'agente de développement social au sein du Conseil d'administration de la Concertation en développement social de l'Outaouais (CDSO) – Autorisation (recommandation)
- 6.2.2 Propositions d'une candidature à titre de membre permanent au sein du Conseil régional du patrimoine (recommandation)
- 6.2.3 Programme d'aide à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (PAR) – Recommandation du Conseil régional du patrimoine (CRP) pour le dossier PAR202505 – Restauration de la toiture de l'ancien hôtel Petite-Nation de Saint-André-Avellin (recommandation)
- 6.2.4 Programme d'aide à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (PAR) – Recommandation du Conseil régional du patrimoine (CRP) pour le dossier PAR202505 – Réalisation d'un audit par un expert en géotechnique dans le cadre du chantier de restauration de la maison du jardinier de Montebello (recommandation)
- 6.2.5 Programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (PAR) – Recommandation du Conseil régional du patrimoine pour le dossier PAR202506 – Restauration des fondations dans le cadre du chantier de restauration de la maison du jardinier de Montebello (recommandation)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2025 (information)
 - 6.3.1.1 Campagne numérique pour la promotion touristique 2025 – Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 6.3.1.2 Optimisation du site internet petitenationoutaouais.com
 - Octroi d'un contrat de services à la firme Par Design
 - Autorisation (décision)
- 6.3.1.3 Intégration d'un calendrier tockify sur le site touristique
 - Autorisation (décision)
- 6.3.1.4 Acquisition de la licence Weglot – Autorisation (décision)
- 6.3.2 Politique de soutien aux entreprises de la MRC – Diverses demandes de subvention
 - 6.3.2.1 Fonds de soutien aux entreprises - 9468-8660 Québec inc (Origine Aventure) - Demande d'aide financière au Fonds amélioration et développement numérique ou technologique - Mise en place d'un site web transactionnel et réservation en ligne (décision)
- 6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**
 - 6.4.1 Soutien du Conseil des maires de la MRC au plan de travail et au plan de financement du Parc de la forêt Bowman 2025-2029 (recommandation)
 - 6.4.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Résultats de l'appel de projets (recommandation)
 - 6.4.3 Fonds des municipalités pour la biodiversité – Résultats de l'appel de projets – Recommandation du comité d'analyse – Troisième dépôt (recommandation)
 - 6.4.4 Projet Kidjīmāninān – Résultats des prévisions financières 2025 (recommandation)
 - 6.4.5 Planification triennale des activités et des budgets pour la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Papineau (recommandation)
 - 6.4.6 Suivi du Plan climat Outaouais - Entente entre la MRC des Collines de l'Outaouais et la MRC de Papineau (décision)
 - 6.4.7 Projet de Loi 97 visant principalement à moderniser le régime forestier - Préoccupations de la MRC de Papineau (décision)
 - 6.4.8 Octroi d'un contrat de services - Appel d'offres numéro AP-2025-05-001 – Mise à jour du portrait du territoire lors de la révision du Schéma d'aménagement et de développement (recommandation)
- 6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**
- 6.6 Transport**
- 7. Correspondance**
- 8. Diverses demandes d'appui**
- 9. Calendrier des rencontres**
 - 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de juin à décembre 2025 (information)
 - 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 18 juin 2025 (information)
- 10. Sujets divers**
 - 10.1 Assemblée des MRC tenue les 28 et 29 mai 2025 – Résumé des sujets traités (information)
- 11. Période de questions et propos des membres**
- 12. Levée de la séance (décision)**



1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2025-06-169

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2025-06-170

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que modifié;

Adoptée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 7 MAI 2025 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 21 MAI 2025

CA-2025-06-171

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 7 mai 2025 et de la
séance ajournée tenue le 21 mai 2025, lesquels sont déposés au cahier
des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 7 mai 2025 et de la séance
ajournée tenue le 21 mai 2025 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux
archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2025-06-172



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Paul-André David	Divers déplacements au 31 mai 2025	49 \$
Denis Tassé	Divers déplacements – Préfet suppléant mai 2025	228 \$

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE MAI 2025

CA-2025-06-173

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de mai 2025 soit les chèques numéros 24989 à 25012 totalisant un montant de 133 454.31 \$, les prélèvements numéros 5277 à 5456 totalisant un montant de 295 761.04 \$, ainsi que les salaires pour le mois de mai, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 3 mai 2025	25 944.86 \$
Salaires au 10 mai 2025	24 739.31 \$
Salaires au 17 mai 2025	26 118.72 \$
Salaires au 24 mai 2025	24 993.48 \$
Salaires au 31 mai 2025	26 017.05 \$
Salaires des élus-avril 2025	22 840.83 \$
Total des salaires	150 654.25 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	133 454.31 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	295 761.04 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	429 215.35 \$

ET QUE :

Le Préfet suppléant et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.



5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

CA-2025-06-174

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
VISA-SURVEY MONKEY	02-13000-494	108.00	ABONNEMENT ANNUEL_AVRIL 2025 À AVRIL 2026

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC en fonction des postes budgétaires identifiés ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION

CA-2025-06-175

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
CENTRE ALPHA PAPINEAU	02-16000-999	496.62	FORMATION - COMMUNICATION SIMPLIFIÉE
ÉPURSOL	02-13000-522	247.60	VIDANGE FOSSE D'EAU USÉE ET ÉGOUT PLUVIAL DU STATIONNEMENT DE LA MRC
L.D. GUINDON	02-13000-610	24.28	LAIT, CRÈME A CAFÉ ET EAU



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	158.75	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_ÉQUITÉ SALARIALES
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	178.75	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_DOSSIER 600001-0037
PLOMBERIE JACQUES PROULX	02-13000-522	192.00	RÉPARATION URGENCE FUIITE D'EAU-SALLE DE BAIN FEMME 2E ÉTAGE
PLOMBERIE JACQUES PROULX	02-13000-522	1050.00	APPEL D'URGENCE RÉPARATION SYSTÈME POMPE DE DRAINAGE (GARAGE)
VISA – MÉTRO	02-13000-610	28.35	GRIGNOTINE_RENCONTRE AGIR_29 AVRIL 2025
VISA – RODI PIZZA	02-11000-493	96.47	REPAS_C.A. AJOURNÉ_15 AVRIL 2025
COOPÉRATIVE NATIONALE DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE (CN2I)	02-13000-321	150.00	AVIS PUBLIC_2025-04-04
DUHAMEL ÉLECTRIQUE	02-13000-522	1172.02	APPEL DE SERVICE- PROBLÈME DE TEMPÉRATURE_REMPLACEMENT DE LUMIÈRES
JUL SOLUTIONS	02-13000-418	1486.85	COMMANDE DE CHIFFRE POUR ID. DOSSIER
INTERNET PAPINEAU	02-62400-690	265.70	REPLACEMENT UPS DE LA CASERNE DE POMPIER DE RIPON
INTERNET PAPINEAU	02-62400-690	319.50	REPLACEMENT COMMUTATEUR DÉFEC.- CASERNE DE POMPIER DE DUHAMEL
L.D. GUINDON	02-13000-610	25.14	CRÈME A CAFÉ ET EAU 18LX2
SERGE TOUCHETTE	02-13000-522	348.00	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT_D'AVRIL 2025
VISA-SCREEN CONNECT	02-65903-490	159.11	LICENCE_BRANCHEMENT A DISTANCE_BALANCE DE PAIEMENT
L.D. GUINDON	02-13000-610	6.87	LAIT À CAFÉ
RÉFIRGÉRATION RM	02-13000-522	415.47	EFFECTUER ENTRETIEN SAISONNIER SELON CONTRAT
CN2I-COOPÉ NATIONALE DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE	02-13000-321	150.00	PUBLICATION D'AVIS PUBLIC - 2025-04-04
PLOMBERIE JACQUES PROULX	02-13000-522	175.00	APPEL DE SERVICE POUR TOILETTE_2E ÉTAGE
SERVITECH	02-11000-495	174.54	PROJET ÉLECTIONS_ÉCHANGE PG ET FICHER XML
SIBEC	02-13000-522	502.30	ARTICLES ENTRETIEN MÉNAGER BUREAUX
TRAITEUR FORET NOIRE	02-11000-493	540.00	REPAS CM 2025-05-21

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;



ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.5 PROCESSUS « VENTE POUR TAXES 2025 » - DÉPÔT DU RAPPORT EN DATE DU 3 JUIN 2025

Comme prévu au *Code municipal du Québec*, les démarches concernant le processus de « vente pour taxes 2025 » ont été initiées et se poursuivront jusqu'au jeudi 5 juin prochain lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes. Les avis ont été publiés dans les journaux locaux ainsi qu'au registre foncier. Le rapport des dossiers traités et retirés depuis le début du processus est déposé au cahier des membres à titre d'information.

5.1.6 FORMATION EN GESTION DOCUMENTAIRE - OFFRE DE SERVICES D'ARCHIVES LANAUDIÈRE – AUTORISATION

CA-2025-06-176

ATTENDU que la résolution numéro 2023-11-221, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 novembre 2023, portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2024 et autorisant, notamment, une dépense de 8 000 \$ destinée à la gestion documentaire de la MRC;

ATTENDU que la MRC de Papineau est assujettie à la *Loi sur les archives*, à la *Loi sur l'accès à l'information dans le secteur public et parapublic* et à la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*;

ATTENDU que la MRC désire tenir une journée « ménage » dans le cadre de la gestion de ses archives, laquelle est prévue en septembre prochain avec tous les employés;

ATTENDU l'offre de services soumise par Archives Lanaudière le 2 mai 2025 concernant l'offre d'une formation de perfectionnement en gestion documentaire, laquelle représente un montant maximal de 1 000 \$, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent l'offre de services de Archives Lanaudière dans le but d'offrir une formation de perfectionnement en gestion documentaire aux employés de la MRC ;

QUE :

La dépense associée à ladite offre, représentant un montant maximal de 1 000 \$, incluant les taxes applicables, soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 418;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

**5.1.7 PARTAGE DES FRAIS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DU PRÉFET –
AUTORISATION**

CA-2025-06-177

ATTENDU la proposition soumise le 2 juin 2025 par la Municipalité de Papineauville dans le but de partager (50/50) les coûts associés au forfait de téléphonie cellulaire du Préfet, c'est-à-dire un montant de 40 \$ par mois;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le partage des coûts associés au forfait de téléphonie cellulaire du Préfet, représentant un montant de 20 \$ par mois;

QUE :

La présente dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 19000 331;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

**5.2.1 CONGRÈS 2025 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS LOCALES (FQM) PRÉVU DU 25 AU 27 SEPTEMBRE
2025 – AUTORISATION**

CA-2025-06-178

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel à Québec du 25 au 27 septembre 2025, représentant un montant de 999 \$, par participant;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Papineau y soit représentée par son Préfet, monsieur Paul-André David, ainsi que par sa greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise la dépense relative à l'inscription du Préfet, monsieur Paul-André David, et de la greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, lors du congrès annuel 2025 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévu du 25 au 27 septembre 2025 à Québec;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport du Préfet et de la greffière-trésorière et directrice générale leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, aux postes budgétaires numéro 02-11000-454 et 02-13000-454.

Adoptée.



5.2.2 PROJET PILOTE SUR LE TÉLÉTRAVAIL – DÉPÔT DU RAPPORT – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le sujet sera traité à la fin de la présente séance.

5.2.3 EMBAUCHE DE DEUX PRÉPOSÉS MOBILES À L'INFORMATION TOURISTIQUE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – AUTORISATION

CA-2025-06-179

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-04-109, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 avril 2025, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures visant à pourvoir les deux postes de préposé mobile à l'information touristique pour effectuer la promotion touristique du territoire;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu deux candidatures dans le cadre dudit appel de candidatures;

ATTENDU que les deux candidats ont réalisé le processus de sélection le 20 mai 2025, notamment en participant à une entrevue;

ATTENDU le rapport émis par les membres du comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard des candidats à retenir;

ATTENDU que les postes de préposés mobiles visent à renforcer la présence de la MRC dans les lieux touristiques stratégiques, et que l'un des candidats se verra confier un mandat complémentaire d'analyse et de recommandations ;

ATTENDU que monsieur Thomas Gilbert, en raison de sa formation et de ses compétences, est désigné pour assumer un mandat complémentaire d'analyse et de recommandations ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le comité de sélection et, par le fait même, autorisent l'embauche de madame Leticia Doucet et de monsieur Thomas Gilbert à titre de préposés mobiles à l'information touristique pour effectuer la promotion touristique du territoire;

QUE :

Le contrat de travail de madame Leticia Doucet et de monsieur Thomas Gilbert soit établi en fonction des modalités présentées dans le cadre de la présente séance, et ce, pour une durée de huit (8) semaines, à raison de 35 heures par semaine;

QUE :

Monsieur Gilbert soit mandaté pour produire un rapport portant sur la pertinence des lieux fréquentés par l'équipe, les stratégies et moyens mis en œuvre dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que sur les recommandations visant à maximiser les retombées associées aux postes de préposés mobiles ;

QUE :

Les frais de déplacement, jusqu'à concurrence de 1 900 \$, soient autorisés et imputés au même poste budgétaire que les salaires des deux préposés ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DE LA MRC – MODALITÉS PRÉVUES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LA PRÉFECTURE

Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, effectue un suivi auprès des membres du Comité administratif concernant les modalités prévues pour les membres du Conseil et la préfecture au sujet du régime d'assurances collectives de la MRC. Il informe les membres que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) travaille actuellement sur une proposition de régime d'assurances pour les élus et que le tout sera possiblement présenté après la tenue des élections municipales 2025.

6.1.2 ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – PROPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-2025-06-180

ATTENDU que les dispositions de l'article 210.29.1 de la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale* (RLRQ c. O-9) stipulent qu'une municipalité régionale de comté dont aucune partie du territoire n'est comprise dans celui de la communauté métropolitaine de Montréal peut, par règlement, décréter que le préfet doit être élu au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2;

ATTENDU le règlement numéro 198-2023 intitulé « Règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel », adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023;

ATTENDU que la direction générale est par le fait même mandatée pour organiser et tenir l'élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025 à titre de présidente d'élection;

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-109, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 mai 2025, relative à l'adoption des prévisions budgétaires liée à l'élection du préfet au suffrage universel;



ATTENDU la proposition de la direction générale quant à la rémunération du personnel électoral;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'approuver la rémunération du personnel électoral présentée à l'annexe 1 de la présente résolution, laquelle présente également les modalités de versement;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 18 juin 2025 pour considération.

Adoptée.

6.1.3 FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLETS 2 ET 3 – RENCONTRE TENUE LE 22 MAI 2025 AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un résumé des nouvelles modalités du Fonds Région et Ruralité volets 2 et 3 auprès des membres du Comité administratif. Le sujet « Modifications des modalités de paiement du Fonds Région et Ruralité volets 2 et 3 – Recommandation du Comité administratif » sera inscrit au Conseil des maires prévu le 18 juin prochain pour considération.

6.1.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA MRC – ÉTAT DE SITUATION ET ENJEUX ANTICIPÉS

Le sujet sera traité à la fin de la présente séance.

6.1.5 INTERNET PAPINEAU – ÉTAT DE SITUATION ET ENJEUX ORGANISATIONNELS – IMPACTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

Monsieur Rémy Laprise, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, dresse un état de la situation financière actuelle de l'entreprise Internet Papineau. Monsieur Laprise aborde les différents enjeux qui se présentent à la MRC à cet égard. Une rencontre avec les membres du Conseil d'administration d'Internet Papineau aura lieu le 9 juin prochain.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 NOMINATION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONCERTATION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'OUTAOUAIS (CDSO) – AUTORISATION

CA-2025-06-181

ATTENDU la demande de l'organisation Concertation en développement social de l'Outaouais (CDSO) concernant la représentation de la Table de développement social Papineau (TDS Papineau) au sein de son Conseil d'administration à titre de membre représentant les tables rurales en Outaouais ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU la volonté de la TDS Papineau de se doter d'une planification stratégique et que la représentation de la Table de développement social Papineau au sein du Conseil d'administration de la CDSO serait bénéfique dans le cadre de ce processus ;

ATTENDU que la nomination d'un représentant au sein du Conseil d'administration de la CDSO bonifiera l'intelligence territoriale de la TDS et de la MRC en permettant d'orienter les décisions et actions en développement social sur une compréhension approfondie des atouts, enjeux et opportunités de développement du territoire ainsi que des forces, défis et besoins du milieu ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la nomination de madame Fanny St-Amour, agente de développement social, à titre de représentante de la TDS Papineau au sein du Conseil d'administration de la Concertation en développement social de l'Outaouais (CDSO) à titre de membre représentant les tables en milieu rural de l'Outaouais ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 juin prochain pour considération.

Adoptée.

**6.2.2 PROPOSITIONS D'UNE CANDIDATURE À TITRE DE MEMBRE
PERMANENT AU SEIN DU CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE**

CA-2025-06-182

ATTENDU que le règlement sur le Conseil régional du patrimoine (CRP), portant le numéro 181-2021, permet la nomination de trois (3) à cinq (5) membres permanents;

ATTENDU que le CRP, qui compte actuellement trois membres permanents, recommande la nomination d'au moins un membre permanent supplémentaire;

ATTENDU que monsieur Nicolas L'Écuyer Pilon, détenteur d'un baccalauréat avec majeure en histoire et mineur en muséologie et patrimoine de l'UQO et acteur du projet de valorisation de l'ancien presbytère de Ripon (Le Manoir de Ripon), est disposé à siéger à titre de membre permanent au sein du CRP;

ATTENDU que les membres du CRP recommandent unanimement la nomination de monsieur Nicolas L'Écuyer Pilon à titre de membre permanent pour un mandat de deux ans;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la nomination de monsieur Nicolas L'Écuyer Pilon à titre de membre permanent au sein du CRP pour un mandat de deux ans;

ET QUE :



Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 juin prochain pour considération.

Adoptée.

6.2.3 PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE (PAR) – RECOMMANDATION DU CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE (CRP) POUR LE DOSSIER PAR202505 – RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ANCIEN HÔTEL PETITE-NATION DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

6.2.4 PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE (PAR) – RECOMMANDATION DU CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE (CRP) POUR LE DOSSIER PAR202505 – RÉALISATION D'UN AUDIT PAR UN EXPERT EN GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU CHANTIER DE RESTAURATION DE LA MAISON DU JARDINIER DE MONTEBELLO

CA-2025-06-183

ATTENDU que le Conseil des maires a autorisé la conclusion et la signature d'une entente triennale de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, conformément à la résolution numéro 2021-10-201, adoptée le 20 octobre 2021 ;

ATTENDU que le Conseil des maires a établi un Programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée conformément au règlement numéro 182-2021 (résolution 2021-09-178), adopté le 15 septembre 2021;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 151 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c. P-9.002) et malgré la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (chapitre I-15), une municipalité régionale de comté (MRC) peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du Conseil régional du patrimoine, accorder aux conditions qu'elle détermine toute forme d'aide financière ou technique pour la connaissance, la protection, la transmission ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel cité ou identifié;

ATTENDU que, le 3 juin 2025, le Conseil régional du patrimoine (CRP) a analysé une demande d'aide financière pour la réalisation d'une expertise géotechnique dans le cadre du chantier de restauration de la maison du jardinier, immeuble situé au 480, rue Notre-Dame, à Montebello;

ATTENDU que le requérant a déposé une demande pour une intervention qui s'inscrit dans la catégorie « Carnets de santé ou audits techniques produits par les experts des disciplines concernées » du PAR;

ATTENDU que pour ce type d'intervention, le PAR prévoit un remboursement de 70% des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 4 000 \$;

ATTENDU que le CRP recommande la réalisation de cet audit technique et l'attribution d'une subvention maximale de 4 000 \$ pour sa réalisation;

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications recommande et autorise la réalisation de cet audit technique;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'approbation de la recommandation du CRP à l'égard du dossier PAR202505, laquelle vise l'octroi d'une aide financière maximale de 4 000 \$ pour la réalisation d'un audit technique par un expert en géotechnique dans le cadre du chantier de restauration de la maison du jardinier à Montebello ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 juin 2025 pour considération.

Adoptée.

**6.2.5 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION DU
PATRIMOINE IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE (PAR) –
RECOMMANDATION DU CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE POUR
LE DOSSIER PAR202506 – RESTAURATION DES FONDATIONS DANS
LE CADRE DU CHANTIER DE RESTAURATION DE LA MAISON DU
JARDINIER DE MONTEBELLO**

CA-2025-06-184

ATTENDU que le Conseil des maires a autorisé la conclusion et la signature d'une entente triennale de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, conformément à la résolution numéro 2021-10-201, adoptée le 20 octobre 2021 ;

ATTENDU que le Conseil des maires a établi un Programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée conformément au règlement numéro 182-2021 (résolution 2021-09-178), adopté le 15 septembre 2021 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 151 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c. P-9.002) et malgré la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (chapitre I-15), une municipalité régionale de comté (MRC) peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du Conseil régional du patrimoine, accorder aux conditions qu'elle détermine toute forme d'aide financière ou technique pour la connaissance, la protection, la transmission ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel cité ou identifié ;

ATTENDU que, le 3 juin 2025, le Conseil régional du patrimoine (CRP) a analysé une demande d'aide financière pour la réalisation d'une intervention visant la restauration des fondations de la maison du jardinier, immeuble situé au 480, rue Notre-Dame, à Montebello ;

ATTENDU que le requérant a déposé une demande pour une intervention qui s'inscrit dans la catégorie « Travaux de consolidation, de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble » du PAR ;

ATTENDU que pour ce type d'intervention, le PAR prévoit un remboursement de 60% des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 45 000 \$;

ATTENDU que le CRP recommande la réalisation de cette intervention et l'attribution d'une subvention maximale de 45 000 \$ pour sa réalisation conditionnellement au dépôt d'une soumission de l'entreprise spécialisée qui réalisera les travaux, en complément de l'estimation professionnelle



du coût des travaux, réalisée par la firme JAJKO, actuellement au dossier;

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications recommande et autorise la réalisation de cette intervention selon les conditions décrites dans l'autorisation conditionnelle numéro 143021 délivrée le 30 avril 2025;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'approbation de la recommandation du CRP à l'égard du dossier PAR202506, laquelle vise l'octroi d'une aide financière maximale de 45 000 \$ pour la réalisation d'une intervention visant la restauration des fondations de la maison du jardinier, immeuble situé au 480, rue Notre-Dame, à Montebello;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 juin 2025 pour considération.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2025

6.3.1.1 CAMPAGNE NUMÉRIQUE POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE 2025 – AUTORISATION

CA-2025-06-185

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent-cinquante-mille dollars (150 000 \$) est prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'une des actions du plan d'action est la diversification de la promotion, par la tenue d'une campagne numérique annuelle;

ATTENDU que la publicité numérique représente un outil incontournable pour rejoindre les touristes de Laval, Montréal, Gatineau et Ottawa ;

ATTENDU qu'une nouvelle campagne numérique durant l'année permettrait d'accroître la notoriété de la marque *En Petite Nation* ainsi que celle des cinq promenades;

ATTENDU que ces campagnes augmenteraient l'achalandage du site web petitenationoutaouais.com, lequel met en valeur les entreprises touristiques du territoire ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU l'importance de calibrer tous les outils de mesure en ligne sur toutes les plateformes numériques à la suite de la version améliorée petitenationoutaouais.com et de gérer les audiences des acquis numériques ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la création d'une seconde campagne numérique *En Petite Nation* pour l'année 2025, conformément à la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC;

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 10 000 \$, excluant les taxes applicables, afin d'effectuer des placements publicitaires dans des médias traditionnels, sur le Web et les médias sociaux;

QUE :

Lesdites dépenses soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau, au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.1.2 OPTIMISATION DU SITE INTERNET PETITENATIONOUTAOUAIS.COM
– OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES À LA FIRME PAR DESIGN –
AUTORISATION**

CA-2025-06-186

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'il est important d'améliorer la visibilité en ligne des sites, d'attirer plus de visiteurs qualifiés et d'augmenter la présence de la MRC sur les moteurs de recherche;

ATTENDU qu'il est important d'optimiser régulièrement les sites de la MRC en fonction des critères qui évoluent fréquemment;

ATTENDU que le concepteur des sites web Par Design propose un nouvel éditeur visuel soit WordPress : Elementor;

ATTENDU que l'implantation d'Elementor et l'offre d'une formation approfondie représentent un investissement de 2 519.70 \$, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte d'octroyer un mandat, représentant un montant de 2 519.70 \$, incluant les taxes applicables, à la firme Par Design, pour l'optimisation du site petitenationoutaouais.com, incluant la formation approfondie sur l'outil ;



QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de manière suivante :

- Postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015, 01-39007-001 volet campagne numérique au montant de 1 732.29 \$, incluant les taxes, pour la mise en place d'Elementor;
- Poste budgétaire numéro 02-62007-454 au montant de 937.41 \$, incluant les taxes, pour la formation et les frais de déplacements de l'agente de développement touristique;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.1.3 INTÉGRATION D'UN CALENDRIER TOCKIFY SUR LE SITE TOURISTIQUE – AUTORISATION

CA-2025-06-187

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent-cinquante-mille dollars (150 000 \$) est prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU l'une des actions de ce plan d'action vise à diversifier la promotion touristique par la mise en valeur des événements;

ATTENDU que la plateforme Tockify.com constitue un outil numérique efficace et visuellement attrayant permettant de bonifier l'affichage du calendrier des événements;

ATTENDU que l'abonnement à la version Premium de Tockify permet d'intégrer un calendrier au visuel plus attrayant directement sur le site touristique de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'abonnement annuel à Tockify pour ainsi rendre plus attrayant le calendrier des événements En Petite Nation, lequel est diffusé sur le site touristique de la MRC ;

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 114.79 \$, incluant les taxes, associée à l'abonnement annuel à la plateforme Tockify Premium afin d'optimiser la



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

présentation du calendrier des évènements En Petite Nation sur le site touristique de la MRC ;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau, au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.1.4 ACQUISITION DE LA LICENCE WEGLOT – AUTORISATION

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 11 juin prochain.

6.3.2 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC – DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION

6.3.2.1 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - 9468-8660 QUÉBEC INC (ORIGINE AVENTURE) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE OU TECHNOLOGIQUE - MISE EN PLACE D'UN SITE WEB TRANSACTIONNEL ET RÉSERVATION EN LIGNE

CA-2025-06-188

ATTENDU la résolution numéro 2025-01-008, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2025, relative à l'adoption de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau révisée, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale, Fonds amélioration et développement numérique ou technologique, Fonds expert-conseil, Fonds horizon durable et Fonds tremplin ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise 9468-8660 Québec inc. (Origine Aventure) a déposé un projet dans le cadre du Fonds amélioration et développement numérique ou technologique afin de mettre en place un site web transactionnel et de réservation en ligne. Ce projet permettra à l'entreprise d'accroître son taux d'occupation, d'améliorer son efficacité administrative et de renforcer sa visibilité en ligne ;

ATTENDU que la date de début du projet est prévue le 1^{er} juin 2025 et que le projet devrait se terminer le 30 septembre 2025 ;

ATTENDU que l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;



ATTENDU le devis déposé par le promoteur, au montant de 5 500 \$, excluant les taxes applicables, en relation avec la réalisation des travaux ciblés ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 2 750 \$, représentant 50% de la facture totale, excluant les taxes applicables, à 9468-8660 Québec inc (Origine Aventure) afin de mettre en place un site web transactionnel et de réservation en ligne ;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds de soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 SOUTIEN DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC AU PLAN DE TRAVAIL ET AU PLAN DE FINANCEMENT DU PARC DE LA FORÊT BOWMAN 2025-2029

CA-2025-06-189

ATTENDU la déclaration d'intention de la MRC de Papineau, formulée en 2016, de créer un Parc régional sur l'une de ses terres publiques intramunicipales (TPI), un territoire public d'environ 700 hectares, localisé à Bowman;

ATTENDU qu'il s'agit d'un parc régional souhaité par la Municipalité de Bowman, mais pour lequel seule la MRC est redevable envers l'État, quant à la saine gestion dudit Parc;

ATTENDU qu'en février 2020, la MRC de Papineau reconnaissait le territoire du Parc régional à son Schéma d'aménagement et de Développement (résolution du Conseil des maires 2020-02-030);

ATTENDU la version finale du plan d'aménagement et de gestion du Parc (PAG), préparée par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, afin de prendre en considération les demandes formulées par divers ministères provinciaux dans un avis ministériel que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a transmis à la MRC de Papineau le 4 juin 2024;

ATTENDU que le PAG a été modifié conformément aux demandes ou commentaires émis dans l'avis gouvernemental, que le Service de l'aménagement du territoire est maintenant en mesure de soumettre une version définitive au MAMH;

ATTENDU les dernières étapes du processus de la création légale du Parc sont : (1) l'adhésion à une entente générale de délégation de gestion, (2) l'arpentage, sous forme d'une description technique, de limites du Parc régional, (3) l'adoption d'un règlement qui détermine les règles et les conditions d'utilisation et de pratiques dans le Parc, (4) la délégation de



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

la gestion du Parc de la MRC à l'OSBL et, (5) l'inscription du Parc au plan d'affectation des terres publiques;

ATTENDU les recommandations formulées par les officiers du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), lesquelles préconisent une gestion du Parc par un organisme sans but lucratif (OSBL), notamment composé à parts égales de membres issus de la MRC et de la Municipalité, et qui serait redevable au Conseil des maires de la MRC de Papineau;

ATTENDU que ledit OSBL a été officiellement créé en décembre 2020;

ATTENDU les réalisations suivantes de l'OSBL, depuis sa création, jusqu'à décembre 2024 :

- La construction du Pavillon d'accueil, considéré par plusieurs comme étant le plus bel édifice de Bowman, construit en 2024, dont le coût de la construction avoisine 1,6 million de dollars, propriété de la Municipalité de Bowman, localisé à l'entrée du Parc et qui servira à l'accueil du public;
- L'aménagement et l'entretien de sentiers, d'un réseau qui en cumule maintenant près de 7 km;
- L'installation d'une signalisation professionnelle pour diriger les visiteurs à l'intérieur du Parc;
- L'installation de deux relais le long des sentiers;
- Le développement d'un site web et d'une page Facebook pour mieux communiquer avec la communauté;
- La rédaction de 27 chroniques sur le Parc régional dans l'Info-Bowman;

ATTENDU la demande de financement récurrent soumise par l'OSBL à la MRC de Papineau à l'automne 2024, laquelle représentait un montant de 87 360 \$ par an¹, et permettrait de terminer l'implantation de toutes les infrastructures récréotouristiques du Parc et d'embaucher un directeur général durant les cinq prochaines années;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2025 de la MRC confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2025 (résolutions numéro 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199), lesquelles ne permettent pas d'autoriser le financement demandé par l'OBNL;

ATTENDU que sans l'obtention du financement requis, l'OBNL ne peut pas développer le Parc régional de Bowman selon le plan d'aménagement et de gestion (PAG);

ATTENDU le Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de la MRC, ainsi que le Fonds lié à la gestion de la villégiature privée, du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, lesquels fonds génèrent des revenus annuels récurrents à la MRC de Papineau totalisant une somme de 37 258 \$ pour l'année 2024;

ATTENDU que le territoire du Parc régional fait partie des terres publiques intramunicipales de la MRC de Papineau, et qu'en ce sens, il appert logique d'envisager que des revenus récurrents en provenance des fonds cités précédemment puissent servir au fonctionnement annuel de base dudit parc ;

ATTENDU que le principal défi à la pérennité du Parc régional de la forêt Bowman est l'insuffisance de revenus générés par les entrées au Parc, et qu'à terme, le Service de l'aménagement du territoire de la MRC devra

¹ Indexable chaque année



proposer un ou plusieurs scénarios qui permettront d'améliorer la situation financière du Parc;

- ATTENDU la popularité croissante des sentiers et des parois d'escalades du Parc, et qu'à titre d'exemple, l'École d'escalade de l'Outaouais a amené environ 600 élèves grimpeurs dans le Parc lors de sa première saison d'opération (2024);
- ATTENDU qu'advenant le retrait de la Municipalité de Bowman du projet de parc régional, la MRC de Papineau aura à assurer, seule, un minimum d'entretien des sentiers et des chemins multiusages, ceci afin d'assurer la sécurité des personnes;
- ATTENDU le plan de travail présenté par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Papineau, lequel présente un calendrier des actions à entamer afin de rendre le Parc pleinement opérationnel d'ici 5 ans;
- ATTENDU le scénario de financement proposé par la direction générale de la MRC de Papineau, sur un horizon de cinq années, lequel inclut des participations financières comparables, de la part de la MRC de Papineau et de la Municipalité de Bowman, ainsi que des redevances (droits d'accès) générées par les visiteurs du Parc;
- ATTENDU que le Parc régional de la forêt Bowman est un projet régional de la MRC de Papineau, et que les investissements qu'elle consacrera au déploiement du Parc régional serviront d'effet levier pour obtenir d'autres contributions, de la part d'organismes tels Tourisme Outaouais, l'Association des Parcs régionaux du Québec, le Fonds Région et Ruralité, en particulier;
- ATTENDU qu'il est prévu que l'ingénieur forestier de la MRC de Papineau investira environ 40 % de son temps dans les prochaines années afin d'assurer la création du Parc et accompagner les partenaires (OBNL et Municipalité de Bowman) dans le cadre de son développement ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'approuver le plan de travail et le plan de financement 2025-2029 visant le déploiement du Parc régional de la forêt Bowman, tels présentés par le Service de l'aménagement du territoire, lesquels sont joints à la présente résolution à titre de parties intégrantes de la présente résolution;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 juin 2025 pour considération.

Adoptée.

6.4.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) HORIZON 2024-2027- RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS

CA-2025-06-190

- ATTENDU le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), pour la période 2024-2027, auquel la MRC de Papineau a adhéré en vertu d'une entente de délégation en référence à la résolution numéro 2024-12-248;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que dans le cadre du PADF, pour la période financière 2024-2027, la MRC de Papineau recevra 65 819,66 \$ la première année, et elle recevra ensuite 57 267,63 \$ par an durant les 2 dernières années financières du Programme;
- ATTENDU que des frais administratifs équivalents à 5 % du montant disponible au PADF peuvent être utilisés, lesquels doivent être associés à chacun des projets et assurer la vérification de ces derniers;
- ATTENDU l'appel de projets se terminant le 20 mai 2025, lancé en vertu de la résolution numéro CA-2025-03-092 à l'occasion duquel six (6) projets ont été soumis à la MRC de Papineau;
- ATTENDU que la MRC dispose d'une enveloppe budgétaire de 114 535,26 \$ pour ledit appel de projets, somme qui correspond aux deux premières années du Programme;
- ATTENDU que lesdits projets déposés sont énumérés à l'intérieur du tableau joint à la présente résolution à titre d'annexe 1;
- ATTENDU que l'engagement financier du MFFP n'est valide que si le gouvernement autorise les crédits requis à chaque année financière;
- ATTENDU que le comité de sélection de la MRC de Papineau doit évaluer les demandes admissibles à l'aide des critères de sélection préétablis par le MRNF;
- ATTENDU la recommandation du Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Papineau, quant au choix des projets présentés dans le cadre du PADF de l'année 2025, laquelle paraît au tableau joint à la présente résolution à titre d'annexe 1;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accorder aux projets ciblés les subventions indiquées dans la colonne « *Subventions 2025 octroyées* » de l'annexe 1 dans le cadre du PADF 2024-2027, le tout conditionnellement à ce que tous ces projets soient terminés avant le 31 décembre 2026 ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 18 juin prochain pour considération.

Adoptée.

**6.4.3 FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ – RÉSULTATS
DE L'APPEL DE PROJETS – RECOMMANDATION DU COMITÉ
D'ANALYSE – TROISIÈME DÉPÔT**

CA-2025-06-191

- ATTENDU la résolution numéro 2020-12-233, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 décembre 2020, autorisant la contribution annuelle de 22 000\$ dans le cadre du Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB) en référence aux années 2020 à 2022;



- ATTENDU que le montant, ayant été bonifié par la Fondation de la Faune du Québec (FFQ), s'élève aujourd'hui à 134 542,69 \$ et vise à financer un ou plusieurs projets de conservation de la biodiversité;
- ATTENDU l'adoption du guide d'appel de projets sur la conservation de la biodiversité (résolution numéro 2024-12-250) et son lancement (résolution numéro 2024-12-251);
- ATTENDU l'autorisation accordée aux projets de l'OBV RPNS, Capitale Nature, ISFORT, Jour de la Terre et l'UPA, représentant un montant de 102 125 \$, dans le cadre du Fonds MB (résolution numéro 2025-03-091);
- ATTENDU l'autorisation accordée aux projets du COBALI et de la SNAP-VO, représentant un montant de 39 500 \$, dans le cadre du Fonds MB (résolution numéro 2025-05-129);
- ATTENDU que les projets suivants identifiés par voie de résolution du Conseil des maires de la MRC de Papineau seront financés conditionnellement à l'acceptation finale de la FFQ;
- ATTENDU que la FFQ se garde également le droit de refuser des projets soumis par la MRC (ou ses mandataires) à la suite de l'analyse des documents déposés, dont le formulaire du Fonds MB, et la FFQ se garde le droit d'établir les conditions de ce financement, soit le montant octroyé, la durée, les livrables, etc.;
- ATTENDU que la MRC ou son mandataire seront engagés à l'égard de la FFQ à la suite de la signature de l'Entente financière émise par la FFQ et que les conditions de l'Entente signée seront celles qui prévalent lors de la réalisation du projet;
- ATTENDU qu'un (1) nouveau projet a été déposé jusqu'à présent dans le cadre de l'appel de projets;
- ATTENDU que les organismes et les personnes admissibles au Fonds MB sont les organismes, institutions et coopératives à but non-lucratif incorporés depuis au moins 1 an, les communautés autochtones, les commissions scolaires, les établissements d'enseignement et de recherche sur le territoire, les municipalités de la MRC de Papineau et la MRC de Papineau;
- ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire d'autoriser l'OBV RPNS à déposer le projet *Caractérisation et restauration de la rivière St-Sixte* et à prélever dans son Fonds MB pour la réalisation de ce projet le montant de 917.69 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser l'OBV RPNS à déposer le projet *Caractérisation et restauration de la rivière St-Sixte* et à prélever dans son Fonds MB pour la réalisation de ce projet le montant de 917.69 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 juin 2025 pour considération.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

6.4.4 PROJET KIDJĪMĀNINĀN – RÉSULTATS DES PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2025

CA-2025-06-192

- ATTENDU la résolution numéro 2025-05-128, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 mai 2025, autorisant la MRC de Papineau à appuyer le projet Kidjīmāninān, coordonné par la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg, pour identifier clairement l'état de la biodiversité en Outaouais, sensibiliser la population à l'importance de protéger la nature, continuer à travailler avec le gouvernement du Québec pour l'atteinte des cibles de la COP15, et faire des suggestions pour contribuer à l'atteinte de ces cibles en Outaouais;
- ATTENDU que le financement fédéral prévoit l'attribution d'un montant de 82 500\$ à chaque MRC qui collabore au projet Kidjīmāninān afin de mener des activités en lien avec les objectifs du projet;
- ATTENDU que l'entente signée, comprenant un document de travail et les prévisions financières qui y sont rattachées, doit être transmise au Conseil de bande afin de confirmer la volonté de la MRC de Papineau de conclure une entente s'échelonnant entre le 15 mars 2025 et le 15 mars 2026;
- ATTENDU que les projets suivants identifiés par voie de résolution du Conseil des maires de la MRC de Papineau seront financés conditionnellement à l'acceptation finale du Conseil de bande de Kitigan Zibi;
- ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire de financer le projet *Plan de conservation de la biodiversité dans la Basse-Lièvre* coordonné par le COBALI et de prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 5 000 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire de financer le projet *Inventaire faunique dans le refuge faunique des Grandes-Baies-de-l'Outaouais* coordonné par le COBALI et de prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 5 000 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire de financer le projet *La restauration des frênaies noires du marais aux Massettes* coordonné par la Société pour la Nature et les Parcs de la vallée de l'Outaouais (SNAP-VO) et de prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 10 000 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire de financer le projet *Caractérisation archéologique des rives pour déterminer la valeur archéologique du territoire pour la conservation*, coordonné par la Coalition Marie-Lefranc, avec comme mandataire désigné Éco-corridors laurentiens, et de prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 15 000 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire de financer le projet *Visite d'interprétation des terres publiques visées par le projet de création d'aires protégées à Boileau*, coordonné par Nature Québec, et de prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la



réalisation de ce projet le montant de 1 500 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;

ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire de financer le projet *Caractérisation des milieux humides* prioritaires pour la conservation, coordonné par la MRC de Papineau, et de prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 23 000 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser :

- Le COBALI à déposer le projet *Plan de conservation de la biodiversité de la Basse-Lièvre* et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 5 000 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- Le COBALI à déposer le projet *Inventaire faunique dans le refuge faunique des Grandes-Baies-de-l'Outaouais* et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 5 000 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- SNAP-VO à déposer le projet *La restauration des frênaies noires du marais aux Massettes* et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 10 000 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- *Coalition Marie-LeFranc (dont le mandataire désigné est Éco-corridors laurentiens)* à déposer le projet *Caractérisation archéologique des rives pour déterminer la valeur archéologique du territoire pour la conservation* et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 15 000 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- *Nature Québec* à déposer le projet *Visite d'interprétation des terres publiques visées par le projet de création d'aires protégées à Boileau* et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 1 500 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- La MRC de Papineau à déposer le projet *Caractérisation des milieux humides de Papineauville et Plaisance* et à prélever dans le Fonds Kidjīmāninān pour la réalisation de ce projet le montant de 23 000 \$, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 juin 2025 pour considération.

Adoptée.

6.4.5 PLANIFICATION TRIENNALE DES ACTIVITÉS ET DES BUDGETS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) DE LA MRC DE PAPINEAU

CA-2025-06-193

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'EAU*, il est demandé aux MRC de produire un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), lequel plan a été soumis au ministre le 17 janvier 2024 aux fins d'approbation;

ATTENDU la résolution numéro 2025-03-058, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mars 2025, confirmant la conclusion d'une



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

entente avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre de la mesure 2.1 du *Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver*;

ATTENDU que la convention d'aide financière a été signée le 31 mars 2025 avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatique, de la Faune et des Parcs pour la mise en œuvre 2025-2028 du PRMHH de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la convention d'aide financière débute le 4 mars 2025, se termine le 31 mars 2028 et vise à soutenir la MRC dans la mise en œuvre de son PRMHH;

ATTENDU que la convention prévoit une aide financière accordée à la MRC de Papineau, laquelle totalise une somme de deux-cent-quarante-et-un-mille-deux-cent-quatre-vingt-douze dollars (241 292\$) et ce, en respect aux conditions et aux modalités prévues à la convention;

ATTENDU que la coordonnatrice en environnement a été mandatée pour préparer une planification des activités incluant une prévision des dépenses détaillées s'échelonnant sur les trois prochaines années afin d'assurer la mise en œuvre de trois actions prioritaires prévues au PRMHH, ce qui correspond à un livrable de la convention d'aide financière à remettre avant le 7 juillet 2025;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'approuver la planification triennale des activités, laquelle est présentée à l'annexe 1 de la présente résolution;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévu le 18 juin 2025 pour considération.

Adoptée.

6.4.6 SUIVI DU PLAN CLIMAT OUTAOUAIS - ENTENTE ENTRE LA MRC DES COLLINES DE L'OUTAOUAIS ET LA MRC DE PAPINEAU

CA-2025-06-194

ATTENDU la résolution numéro 2022-10-203, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 octobre 2022, autorisant la participation de la MRC de Papineau dans le cadre de l'élaboration du Plan climat Outaouais et mandatant la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) afin de coordonner le tout;

ATTENDU que la Conférence des préfets de l'Outaouais a mandaté la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour réaliser des appels d'offres dans le but d'élaborer le Plan climat Outaouais;

ATTENDU que la MRC des Collines-de-l'Outaouais a obtenu une subvention de 300 000 \$ dans le cadre du Fonds Région et Ruralité volet 1 (FRR1) pour l'élaboration du Plan climat Outaouais;

ATTENDU que la MRC des Collines-de-l'Outaouais a lancé deux appels d'offres : le premier visant à réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de



serre produite par les MRC et un deuxième misant sur une étude de vulnérabilité face aux changements climatiques;

ATTENDU la résolution numéro 2024-02-034, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 février 2024, approuvant la Convention d'aide du programme « Accélérer la transition climatique locale » (ATCL) et autorisant sa signature;

ATTENDU que la MRC des Collines-de-l'Outaouais a pris en compte la participation de la MRC de Papineau au programme ATCL et a modifié ses deux appels d'offres afin de respecter les modalités dudit programme en plus d'y ajouter des clauses pour la rédaction des plans climat ainsi que les activités de concertation et de consultation citoyenne;

ATTENDU que la résolution numéro 2024-03-050, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 mars 2024, laquelle mandate la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour assurer la gestion régionale dans le cadre de l'élaboration du Plan climat Outaouais et des plans climat des MRC participantes, le tout en collaboration avec le coordonnateur en environnement et le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC;

ATTENDU que la coordonnatrice en environnement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit s'absenter de son poste pour une période indéterminée;

ATTENDU que la direction de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a demandé à la MRC de Papineau son aide afin d'assurer le suivi dudit dossier en l'absence de la coordonnatrice;

ATTENDU que le suivi dudit dossier consiste, entre autres choses, à organiser les rencontres des comités de pilotage et à assurer l'avancement des travaux avec les consultants;

ATTENDU que la charge de travail estimée représente un maximum de 15 heures par semaine;

ATTENDU que cette charge de travail, assumée par le coordonnateur en environnement de la MRC (rémunération, avantages sociaux), pour assurer la coordination de ce projet, serait défrayée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais à même le FRR1;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise le coordonnateur en environnement de la MRC de Papineau à assurer la coordination régionale du projet de Plan climat Outaouais durant l'absence de la coordonnatrice à l'environnement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

QUE :

La MRC des Collines-de-l'Outaouais demeure responsable de son propre plan climat, ce qui inclut, entre autres, les consultations internes, la révision des documents et les autres consultations;

QUE :

La MRC des Collines-de-l'Outaouais continuera d'assurer les paiements à ICLEI et SSG pour la durée de leurs contrats respectifs;

QUE :

La MRC de Papineau émettra une facture mensuellement et la transmettra à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, laquelle sera basée sur les heures réellement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

effectuées par le coordonnateur en environnement en relation avec la coordination des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du Plan climat Outaouais;

QUE :

La présente résolution fait office d'entente entre les MRC de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais, conditionnellement à l'obtention d'une confirmation écrite des MRC de Pontiac et des Collines-de-l'Outaouais quant à ladite entente;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4.7 PROJET DE LOI 97 VISANT PRINCIPALEMENT À MODERNISER LE RÉGIME FORESTIER - PRÉOCCUPATIONS DE LA MRC DE PAPINEAU

Monsieur Jean-François Larrivée, ingénieur forestier, fait état des préoccupations de la MRC concernant le projet de Loi 97 visant à moderniser le régime forestier. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévues le 18 juin 2025 suivant une recommandation du Comité forêt.

6.4.8 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES - APPEL D'OFFRES NUMÉRO AP-2025-05-001 – MISE À JOUR DU PORTRAIT DU TERRITOIRE LORS DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 11 juin 2025.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

6.6 Transport

En relation avec l'annonce récente concernant l'élargissement de l'autoroute 50, les membres du Comité administratif conviennent de présenter une résolution à la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 18 juin prochain afin, notamment de dénoncer cette décision.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE JUIN À DÉCEMBRE 2025



Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de juin à décembre 2025.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 18 JUIN 2025

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité aura lieu le 18 juin 2025 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h00 à 15h00 Présentation de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP)

10. SUJETS DIVERS

10.1 ASSEMBLÉE DES MRC TENUE LES 28 ET 29 MAI 2025 – RÉSUMÉ DES SUJETS TRAITÉS

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un résumé des différents sujets traités lors de l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 29 mai derniers.

5.2.2 PROJET PILOTE SUR LE TÉLÉTRAVAIL – DÉPÔT DU RAPPORT – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-2025-06-195

ATTENDU la résolution numéro 2021-10-198, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 octobre 2021, autorisant le Comité administratif et la direction générale à mettre en place le projet pilote en matière de télétravail à la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2022-04-064, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 avril 2022, adoptant le projet de politique en matière de télétravail dans le cadre du projet pilote de télétravail de la MRC de Papineau;

ATTENDU le dépôt du rapport sur le projet pilote en matière de télétravail de la MRC de Papineau par la direction générale ainsi qu'un projet de politique sur le télétravail révisé en fonction des recommandations émises;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif prend acte du rapport de la direction générale sur le projet pilote en matière de télétravail en mode hybride, lequel est présenté par la direction générale dans le cadre de la présente séance;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'acceptation du rapport déposé concernant le projet pilote et l'adoption de la politique en matière de télétravail révisé tel que proposée par la direction générale;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 juin prochain pour considération.

Adoptée.



**6.1.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA MRC – ÉTAT DE SITUATION
ET ENJEUX ANTICIPÉS**

Monsieur Rémy Laprise, greffier-trésorier et directeur général adjoint, présente un état de situation concernant les prévisions budgétaires 2026 de la MRC auprès des membres du Comité administratif en relation avec les nouvelles modalités du Fonds Région et Ruralité volets 2 et 3.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2025-06-196

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée au 11 juin 2025 à 10h00.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet